FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Préparation :

Nom: FRESH ODEUR Destructeur d'odeurs parfumé – PÊCHE 200 ml

Code du produit: FO652632

Société/Entreprise :

Raison Sociale: AMD.

Adresse: 20.RUE DES CANADIENS.27307.BERNAY.FRANCE.

Téléphone : 02 32 46 13 13. Fax :02 32 46 02 08. Telex :.

N° de téléphone d'urgence: 01 40 05 48 48.

Société/Organisme: Centre antipoison de Paris.

Usage normal :

Destructeur d'odeurs parfumé.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

603-117-00-0 Cas 67-63-0 EEC 200-661-7 PROPANE-2-OL | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: Xi F R: 11-36-67

CAS 68439-46-3 ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: Xn R: 41-22

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

006-089-01-X Cas 10049-04-4 EEC 233-162-8 DIOXYDE DE CHLORE ... | Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: N R: 34-50-25

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Equipement spécial pour les intervenants :

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
10049-04-4	0,1	0,3	0,3	0,8	-	-
67-63-0	-	-	400	980	-	84
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
10049-04-4	I	0,1	0,28	-		
67-63-0	II,1	200	500	C		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
10049-04-4	0,1	0,28	0,3	0,83	-	S
67-63-0	(400)	(983)	(500)	(1230)	-	S

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:

	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:

Equipements de protection respiratoire :

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir §11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Masse Volumique:	< 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Neutre.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Soluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de PE:	Point d'éclair > 61°C.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	7.80 .
Température d'auto-inflammation:	non concerné.
Température de décomposition:	non concerné.
Intervalle de température de fusion:	non concerné.
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non concerné.

Autres données :

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique §7 de la FDS,

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'ingestion :

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Autres données :

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Toxicité aquatique :

Autres données:

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complétement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :

Irritant

Contient du :

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36	Irritant pour les yeux.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.